



International Labour Organization
Organisation internationale du Travail
Organización Internacional del Trabajo



Renforcer la mobilisation contre la traite et le travail des enfants : la contribution du Parlement

Séminaire régional organisé conjointement par l'Union interparlementaire (UIP), l'Organisation internationale du Travail (OIT) en coopération avec le Parlement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et avec le soutien de l'UNICEF

Parlement de la CEDEAO, 23 au 24 novembre 2018, Abuja (Nigéria)

CONCLUSIONS DU SEMINAIRE

Depuis 2012, nous, membres du Parlement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), avec l'appui déterminant de l'Union interparlementaire (UIP) et de l'Organisation internationale du travail (BIT), sommes engagés à lutter contre la traite et le travail des enfants dans le cadre de la promotion de l'intérêt supérieur de l'enfant tel que prescrit par la Convention relative aux droits de l'enfant.

C'est dans cette perspective que nous nous sommes réunis les 23 et 24 novembre 2018 afin d'évaluer la mise en œuvre des dispositions desquelles nous sommes convenus lors de notre dernière rencontre en mai 2016, et d'y apporter une nouvelle vigueur pour des résultats davantage significatifs dans l'éradication de la traite et du travail des enfants dont la persistance et la proportion sans être désespérées, sont préoccupantes sur notre continent au regard des estimations très parlantes de l'OIT : 72 millions sur un total mondial de 152 millions d'enfants contraints de travailler, soit 47 pour cent¹.

Dans le cadre de la mise en contexte de nos travaux, il nous a été rappelé les principales articulations du séminaire de mai 2016 et de ses recommandations, qui avaient mis en exergue la nécessité d'une sensibilisation accrue des parlementaires – en vue de prioriser la lutte contre ces deux fléaux – et des populations, en vue de recueillir davantage leur implication ; le renforcement du corpus législatif à travers la ratification de textes relatifs à la lutte contre la traite et le travail des enfants, et la transposition de l'ensemble des dispositions convenues au niveau national.

Nous avons été informés des actions mises en œuvre conformément à ces recommandations, notamment :

- Des séminaires de suivi au niveau national au terme desquels des stratégies parlementaires à court, moyen et long termes ont été mises en place et dont l'exécution dans certains cas a abouti à l'adoption et à la validation d'un plan d'action national contre la traite et le travail des enfants (Burkina Faso) ;
- La participation parlementaire aux réunions de consultation relatives au processus de révision de la liste de toutes les formes de travaux dangereux organisées dans différentes régions au niveau national (Mali) ;
- L'exécution d'un projet de promotion de l'éducation des filles, en collaboration avec Care International à travers lequel des enfants déscolarisés sont récupérés dans des programmes scolaires informels ; la mise en place d'un programme de protection et de promotion du travail domestique ; l'installation d'une ligne téléphonique "Allo 1011" devant permettre aux citoyens de dénoncer toutes les formes de violation des droits de l'enfant, notamment la traite et le travail des enfants ; et la fermeture de toutes les carrières de sable de roche sans permis d'autorisation (dont certaines ont recours à la main d'œuvre enfantine) (Togo) ;
- L'accord de ratification par l'Assemblée nationale de la Guinée de la Convention 189 sur les travailleuses et travailleurs domestiques.

¹ Mettre fin à l'exploitation des enfants d'ici à l'horizon 2025: examen de politiques et programmes
Ending child labour by 2025: a review of policies and programmes, ILO Report issued in December 2018.

Eu égard à la persistance de la traite et du travail des enfants en Afrique d'une façon générale, et plus spécifiquement dans notre sous-région, et considérant l'imbrication de différents facteurs qui font perdurer leur récurrence, nous estimons nécessaire de considérer davantage une stratégie holistique combinant des efforts préalablement harmonisés des acteurs concernés avec des actions ciblées dont les impacts devraient être rendus durables par des mécanismes de suivi décidés d'un commun accord par lesdits acteurs.

Dans cette perspective, nous avons pris note avec intérêt du programme ambitieux du Département des affaires sociales et du genre de la Commission de la CEDEAO portant sur la lutte contre la traite et le travail des enfants. Nous adhérons à la perspective proposée de constituer avec le Parlement de la CEDEAO un front de lutte commun contre la traite et le travail des enfants qui devrait permettre de mutualiser les expériences, de fluidifier les échanges d'information et d'optimiser la complémentarité des prérogatives de chacun.

Dans le même ordre d'idée, nous avons pris connaissance des actions louables menées par des associations de la société civile – en matière de plaidoyer, de vulgarisation, de sensibilisation et de collecte de données –, dont nous saluons et encourageons les efforts de proximité avec les populations. Ayant relevé une similitude avec certaines de nos actions, nous appelons à l'établissement et au renforcement de cette communauté d'intérêts et de pratique aux avantages multiples.

Nous saluons tout autant l'initiative de M. Satyarthi relative à son film documentaire sur *Le Prix de la liberté*, que nous avons eu l'opportunité de visionner au cours de notre séminaire. Nous pensons que ce film fait partie des initiatives énergiques et volontaires dont nous appelons la promotion de tous nos vœux. Nous adhérons aux objectifs visés, notamment celui relatif à la promotion de l'éducation des enfants sans aucune discrimination, car ceux-ci devront assurer la relève un jour prochain. L'éducation (des enfants) – et l'apprentissage – en tant que levier de développement, est en effet, et à tout point de vue, un solide rempart contre une multitude de fléaux, y compris la traite et le travail des enfants, et un investissement aux nombreux dividendes éprouvés. Le seul risque serait de ne pas la promouvoir. Par conséquent, nous pensons qu'il faut absolument inscrire l'éducation dans la liste de nos actions indispensables, voire en faire l'une de nos actions prioritaires.

Nous avons également étudié d'autres solutions pérennes en matière d'éradication de la traite et du travail des enfants. Ainsi, il nous paraît important d'investir également dans le travail décent des jeunes. A cet effet, nous réitérons notre soutien à l'initiative mondiale intitulée *Emploi décent des jeunes*, une plateforme inclusive regroupant divers acteurs, notamment les parlements, et qui vise à promouvoir des solutions novatrices aux niveaux national et régional² conformément aux Objectifs de développement durable. En outre, nous avons été informés d'une autre initiative appelée *Alliance 8.7*.

Considérant l'ampleur du défi que constituent la traite et le travail des enfants, le travail forcé, l'esclavage moderne et la traite des personnes, l'Alliance 8.7 a pour objectif de les éradiquer à travers des efforts conjugués et harmonisés de tous les acteurs. Dans le cadre de notre engagement à la réalisation des Objectifs de développement durable, nous userons de tous nos moyens constitutionnels pour contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Alliance 8.7.

Dans nos discussions, nous avons également parlé des données régulièrement mises à jour qui sont de précieux outils tant dans les prévisions relatives à la promotion des droits de l'enfant de façon générale, l'élaboration de stratégies efficaces contre la traite et le travail des enfants, que dans l'évaluation des actions exécutées dans ce domaine. A cette fin, nous encourageons la mise en place de structures devant collecter et analyser lesdites données.

Nous avons aussi identifié le terrorisme comme étant l'un des principaux obstacles à la pleine jouissance des droits de l'enfant. Au mépris total du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, des enfants sont enrôlés par des groupes armés pour commettre des crimes odieux. Dans certains cas, ils sont victimes de violence, d'enlèvements et utilisés comme des boucliers humains par ces groupes aux objectifs obscurs. En tant que représentants du peuple dont nous sommes engagés à promouvoir

² www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---ed_emp_msu/documents/publication/wcms_488473.pdf

et à protéger les intérêts, nous réprouvons vigoureusement tous ces actes terroristes, et, à l'instar de la communauté internationale, réitérons notre engagement à combattre tout acte terroriste et à créer un environnement hostile à ces groupes armés.

Au terme de nos discussions, nous sommes convenus des dispositions suivantes à mettre en œuvre comme contribution parlementaire à la mobilisation générale contre la traite et le travail des enfants, et en faveur de la promotion et de la protection de leurs droits :

1. Veiller à la mise à jour régulière de nos législations internes et à y transposer les normes internationales relatives aux droits de l'homme, y compris celles relatives aux droits de l'enfant – et d'autres normes contre toute forme de violence à leur égard –, dont il faut assurer l'exécution effective ;
2. Poursuivre et intensifier la campagne de sensibilisation, d'information et de formation des parlementaires au niveau national – sous la forme de séminaires avec le soutien de l'UIP et de l'OIT – en vue de renforcer et de maximiser leur contribution à la lutte contre la traite et le travail des enfants à travers des plans d'actions parlementaires ;
3. Sensibiliser également les populations afin de recueillir leur adhésion massive à la mobilisation contre ces fléaux ;
4. Promouvoir l'éducation et l'apprentissage des enfants à travers des dispositions concrètes, notamment leur gratuité – surtout pour ceux d'entre eux issus des couches défavorisées ;
5. Engager des réflexions parlementaires au niveau national afin d'identifier la contribution à apporter aux différentes initiatives mondiales sur l'épanouissement des enfants et des jeunes, notamment l'*Emploi décent des jeunes* et l'Alliance 8.7 ;
6. Promouvoir la coopération du Parlement de la CEDEAO avec tous les autres acteurs tant aux niveaux international, régional que national. A cet égard, créer, voire instituer, un cadre de rencontres régulières avec le Département des affaires sociales et du genre de la Commission de la CEDEAO pour discuter des actions contre la traite et le travail des enfants ;

A l'UIP

7. Intégrer la thématique *enfant et terrorisme* dans la liste des questions traitées par l'UIP dans le cadre de ses efforts contre le terrorisme.

Fait à Abuja, le 24 novembre 2018